



## **AVIS PUBLIC** **ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du lundi 13 avril 2026, les règlements suivants :

- ▶ Le règlement numéro 2026-152 relatif au code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux;
- ▶ Le règlement numéro 2026-153 abrogeant le règlement numéro 69 relatif à la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au [www.ville.daveluyville.qc.ca](http://www.ville.daveluyville.qc.ca) dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 16 avril 2026.

**Elyse Maheu**  
**Greffière**



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élyse Maheu, greffière à la Ville de Daveluyville certifie sous déclaration officielle avoir publié le présent avis public en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 16 avril 2026. J'ai également fait publier ledit avis sur le site Internet de la Ville de Daveluyville le 16 avril 2026. Conformément à l'article 345.1 de la Loi sur les cités et ville, le règlement numéro 40 relatif à la publication des avis publics a été adopté lors de la séance du 11 septembre 2017 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

En foi de quoi, je signe ce certificat ce 16 avril 2026.

---

Elyse Maheu  
Greffière